RÈGLEMENTS DU TIRAGE DU CHALET FONDATION HÔTEL-DIEU DE LÉVIS 2017

1. Le **tirage aura lieu le jeudi 22 juin 2017** à 12 h sur le site des Galeries Chagnon, 1200, boulevard Alphonse-Desjardins, à Lévis.

2. La mise en vente des billets débute le 30 septembre 2016 et se termine le 22 juin 2017 à 11 h 45.

3. Chaque billet donne une chance de gagner le Chalet 2017 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis. La personne gagnante du Chalet 2017 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis a le choix de recevoir un montant de cent mille dollars (100 000 $) au lieu et place du chalet. La personne gagnante devra exercer le choix de conserver le chalet ou de recevoir le prix alternatif de cent mille dollars (100 000 $) au plus tard le 30 juin 2017. Un document de la prise de décision sera signé par le gagnant à cette date.

4. Tirage du Chalet

   - Pour participer au tirage du Chalet 2017, tous les billets complétés devront être reçus au bureau de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis avant le 22 juin 2017 à 12h00.

   - Le prix doit être réclamé dans les 30 jours suivant la date du tirage.

   - Le nom du gagnant sera publié sur le site Internet de la Fondation (fhdl.ca) sur la page Facebook (facebook.com/fondationhdl) et dans les médias choisis par la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis.

   - Le gagnant sera choisi au hasard et les chances de gagner dépendent du nombre de billets vendus.

5. Le nombre de billets émis est de quatre mille (4 000) au coût de cent dollars (100 $) chacun numéroté de 0001 à 4000.

6. Six (6) prix mensuels de deux cent cinquante dollars (250 $) en épicerie chez Provigo et deux cent cinquante dollars en argent (250 $) seront attribués. Les tirages seront effectués les 19 janvier 2017, 16 février 2017, 16 mars 2017, 20 avril 2017, 18 mai 2017, 15 juin 2017 et le 22 juin 2017 auront lieu à la cafétéria de l'Hôtel-Dieu de Lévis, 143, Wolfe, Lévis, à 11h 45, sauf celui du 22 juin 2017, qui aura lieu au chalet, sur le stationnement des Galeries Chagnon, 1200, boulevard Alphonse-Desjardins, à Lévis, à 12 h.

7. Tous les tirages seront effectués sous la vérification de la firme Lemieux Nolet, comptables agréés.

8. La Fondation Hôtel-Dieu de Lévis contactera tous les gagnants dans les 48 heures suivant chacun des tirages et les prix devront être réclamés au bureau de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, 143 rue Wolfe, Lévis, dans un délai de trente (30) jours.

9. Règlements applicables à la personne gagnante du Chalet 2017 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis et qui désire le conserver :

9.1 Les présentes règles s'appliquent à la personne gagnante du Chalet Fondation Hôtel-Dieu de Lévis 2017 et qui désire le conserver

9.2 Aucun emplacement ou terrain n'est offert avec le Chalet 2017 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis.

9.3 Les meubles meublants sont offerts avec le Chalet 2017 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis.

9.4 La délivrance du Chalet 2017 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis se fera sur le terrain de la personne gagnante et devra être situé à l'intérieur d'un rayon de cent (100) kilomètres à partir des Galeries Chagnon à Lévis. Le Chalet 2016 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis sera déposé sur des pilotis aux frais du gagnant. Si l'installation du Chalet 2017 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis requière de l'excavation et la fabrication de fondations, ceux-ci seront aux frais de la personne gagnante et les travaux devront être terminés dans un délai raisonnable avant la délivrance du Chalet 2017 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis.

9.5 La personne gagnante devra s'assurer et convenir avec Le Maître Constructeur St-Jacques Inc. que son terrain est disponible et accessible par voie terrestre.

9.6 Avant la délivrance du Chalet 2017 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis au plus tard le 1er août 2017, la personne gagnante devra permettre au représentant de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis et au représentant de Le Maître Constructeur St-Jacques Inc. l'accès au terrain. Le représentant de Le Maître Constructeur St-Jacques Inc. sera seul juge quant à la possibilité de délivrer le chalet au terrain de la personne gagnante. La personne gagnante sera responsable de tous les coûts, frais et dépenses encourus par Le Maître Constructeur St-Jacques si ce dernier juge qu'il est impossible d'accéder au site ou qu'il est impossible d'accéder au site sans comporter des coûts supplémentaires.

9.7 La Fondation Hôtel-Dieu de Lévis et le Maître Constructeur St-Jacques Inc. se dégagent de toute responsabilité pour des retards qui pourraient survenir ou des coûts supplémentaires qui pourraient être encourus au moment de la livraison des modules du Chalet 2017

Fondation Hôtel-Dieu de Lévis causé par des circonstances hors de leur contrôle.

9.8 Le Chalet 2017 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis sera délivré à la date déterminée par Le Maître Constructeur St-Jacques Inc. au plus tard le 31 août 2017.

10. Valeur des prix attribués par ordre chronologique:

10.1 Les six prix mensuels : 3 000 $.

10.2 Le Chalet 2017 Fondation Hôtel-Dieu de Lévis: **165 038,58 $** incluant les meubles et 1 000 $ en bons d'épicerie (500 $ chez Provigo Daniel Piché, 500 $ au Provigo Marie-Josée Hallé.

11. Ce tirage est tenu au profit de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, 143 rue Wolfe, Lévis G6V 3Z1

12. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché.

Restriction :

Pour participer à ce tirage, il faut être âgé de 18 ans et plus.